



# Demande de certificat d'autorisation pour abattage d'arbre

*Conditions d'admissibilité*

Page 1 de 3

## Justification de la demande

Un certificat d'autorisation est requis pour abattre un arbre de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1,3 m du sol ou un diamètre de plus de 15 cm mesuré à un maximum de 15 cm du sol.

Le demandeur est prié de placer une ficelle autour du tronc de l'arbre faisant l'objet de la demande d'abattage de façon à ce que nous puissions l'identifier avec certitude sur place.

## Traitement de la demande

Le certificat d'autorisation pour abattage d'arbre est émis gratuitement et, le cas échéant, est transmis par courriel au demandeur dans les **vingt (20) jours ouvrables** suivant la réception du formulaire.

Il est important de préciser le motif justifiant la demande d'abattage sur le formulaire et de bien remplir chacune des sections pour éviter des retards dans le traitement de la demande. Le formulaire dûment rempli et signé doit être transmis au Service des travaux publics, de l'une ou l'autre des façons suivantes:

- En personne : Ateliers municipaux, 25 rue Claude-Jodoin, Kirkland Qc H9H 5E6
- Par courriel : [service@ville.kirkland.qc.ca](mailto:service@ville.kirkland.qc.ca)
- Par la poste : 17200 Boulevard Hymus, Kirkland QC H9J 3Y8

**À noter que lorsque la demande d'abattage vise à accommoder une nouvelle construction, un projet d'agrandissement ou l'installation d'une piscine ou d'un spa, elle doit être traitée simultanément avec la demande de permis de construction requis. Dans un tel cas, le demandeur est prié d'adresser sa demande au Service de l'aménagement urbain (Hôtel de Ville de Kirkland, 17200 boulevard Hymus, Kirkland H9J 3Y8 – [urbanisme@ville.kirkland.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.kirkland.qc.ca) 514 694-4100 x 3137).**

## Remplacement de l'arbre abattu

Dans les **90 jours** suivant l'abattage, **tout arbre abattu en devanture d'une propriété privée, de même que tout frêne abattu sur une propriété privée** doit être remplacé par un arbre d'une hauteur minimale de 1,5 mètre, autre qu'un frêne, un peuplier, un saule, un catalpa, un érable argenté ou autre essence prohibée.

À noter que la ville offre des arbres de remplacement à peu de frais.

## Dispositions particulières applicables aux frênes

Dans un contexte de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne (ADF), il est interdit sur l'ensemble du territoire de la municipalité, de planter, faire pousser ou cultiver un frêne. Certaines restrictions s'appliquent également à la gestion du bois de frêne. Visitez le [www.ville.kirkland.qc.ca](http://www.ville.kirkland.qc.ca) pour plus d'information.

**Programme de subvention** - La Ville offre un programme de subvention pour traiter ou abattre un frêne existant. Pour plus de renseignements à ce sujet, communiquez avec :

**Service des Travaux publics**  
Ateliers municipaux  
25 rue Claude-Jodoin, Kirkland QC H9H 5E6  
Téléphone : 514 630-2727 ♦ [service@ville.kirkland.qc.ca](mailto:service@ville.kirkland.qc.ca)

## IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

|                 |  |              |  |
|-----------------|--|--------------|--|
| Nom et prénom : |  |              |  |
| Adresse :       |  |              |  |
| Téléphone :     |  | Cellulaire : |  |
| Courriel :      |  |              |  |

## IDENTIFICATION DE L'ARBRE/DES ARBRES À ABATTRE

Indiquez l'essence de l'arbre (*si connue*) et le diamètre mesuré à 15 cm (6 ") du sol - *Si la demande vise plusieurs arbres, veuillez en indiquer le nombre et préciser l'essence et le diamètre de chacun :*

**Raison(s) pour l'abattage** (*Veuillez cocher la case appropriée et préciser la raison*)

|                          |                                                                                                         |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Arbre mort ou malade :                                                                                  |
| <input type="checkbox"/> | Arbre dangereux :                                                                                       |
| <input type="checkbox"/> | ADF – Frêne ( <i>Programme de subvention pour la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne</i> ) |
| <input type="checkbox"/> | Autre raison - <i>veuillez préciser :</i>                                                               |

Toute demande d'abattage qui vise à accommoder une nouvelle construction, un projet d'agrandissement ou l'installation d'une piscine ou d'un spa, doit être acheminée au Service de l'aménagement urbain : Hôtel de Ville, 17200 boulevard Hymus, Kirkland Qc H9J 3Y8 - [urbanisme@ville.kirkland.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.kirkland.qc.ca) 514 694-4100 x3137

## DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance des conditions d'admissibilité et confirme que les renseignements fournis sur ce formulaire sont exacts et complets. De plus, je comprends que le présent formulaire n'est pas une autorisation d'abattage d'arbres et que l'omission de fournir un renseignement requis pourrait entraîner des retards dans le traitement de ma demande.

**Signature**

**du demandeur :** \_\_\_\_\_ **Date:** \_\_\_\_\_

## SECTION RÉSERVÉE À L'USAGE DE LA VILLE DE KIRKLAND

| MESURES DE CONTRÔLE CONTRE LA PROPAGATION DE L'ADF                                                                       |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Nombre de frênes faisant l'objet de la demande d'abattage                                                                |  |
| Programme de subvention pour la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne ( <i>formulaire remis au résident</i> ) |  |

Reçu le

**Signature**

**de l'employé:** \_\_\_\_\_ **Date:** \_\_\_\_\_

## CROQUIS

Veillez identifier l'emplacement approximatif de chaque arbre présent sur la propriété ainsi que le pourtour du terrain selon la légende ci-dessous :

### Légende



Frêne à abattre



Frêne à traiter


Arbre autre qu'un frêne à abattre  
(en indiquer le diamètre)

Arbre autre qu'un frêne  
à conserver


Limite de propriété


Bâtiment principal  
(vue aérienne)

Indiquez le nombre total d'arbres  
à abattre sur la propriété:

Cour arrière



Rue de façade

Tout arbre faisant l'objet de la présente demande doit être identifié à l'aide d'une ficelle placée autour du tronc de façon à en faciliter le repérage

Adresse

## SECTION RÉSERVÉE À L'USAGE DE LA VILLE DE KIRKLAND

| DEMANDE<br>D'ABATTAGE |         | N° ARBRE | DHP | RAISON | ARBRE À<br>REEMPLACER |     |
|-----------------------|---------|----------|-----|--------|-----------------------|-----|
| Acceptée              | Refusée |          |     |        | Oui                   | Non |
|                       |         |          |     |        |                       |     |
|                       |         |          |     |        |                       |     |
|                       |         |          |     |        |                       |     |
|                       |         |          |     |        |                       |     |
|                       |         |          |     |        |                       |     |
|                       |         |          |     |        |                       |     |
|                       |         |          |     |        |                       |     |

Signature  
de l'employé : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_